

Relevé de conclusions

Commission coquille Saint Jacques 30 octobre 2020

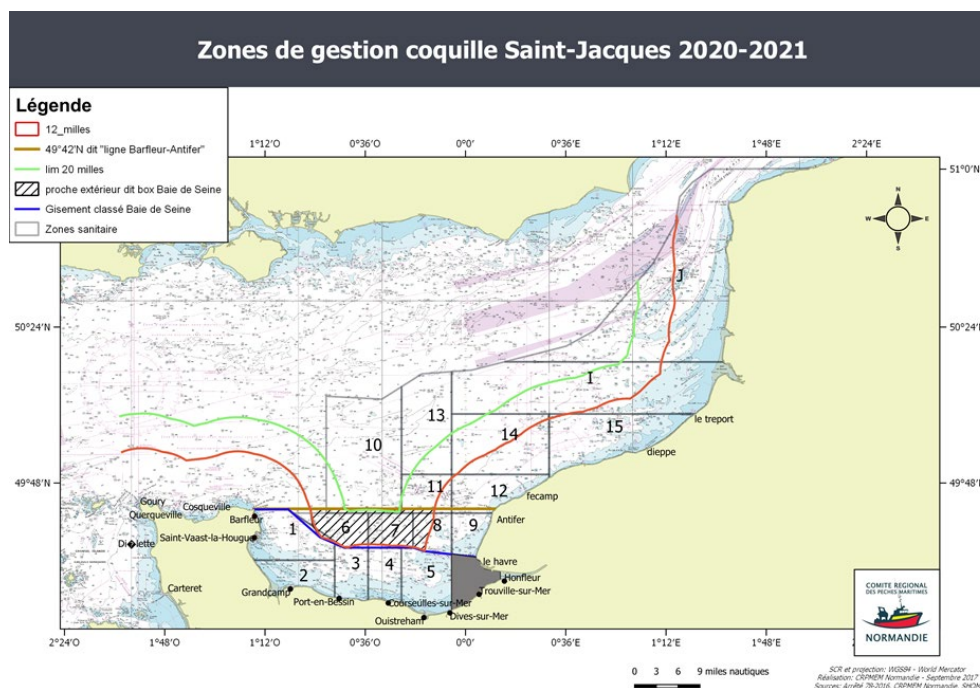
La commission coquille Saint-Jacques de Normandie s'est réunie le vendredi 30 octobre 2020 pour statuer sur les modalités de pêche à la coquille Saint-Jacques pour la saison en cours.

OBJECTIFS :

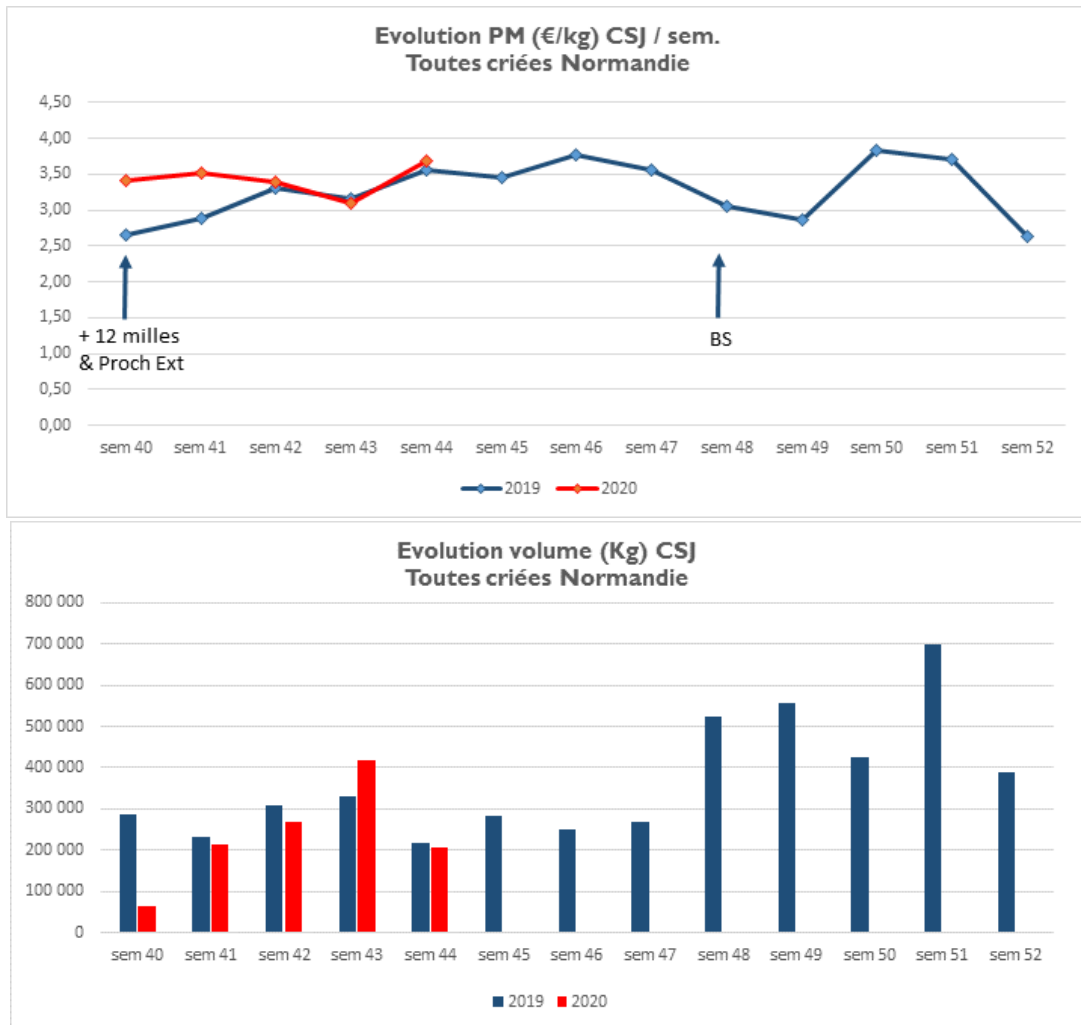
- Prise en compte de la situation actuelle (manque de visibilité, apports insuffisants, prix moyen fort, demande en novembre...)
- Gestion de la ressource avec les connaissances actuelles

Rappel de la mise en place d'un Gt aménagement CSJ (composé de la filière amont et de la filière aval), dont les objectifs sont :

- Réactivité (réunions bimensuelles),
- Avis sur les mesures de gestion (agendas, quotas et horaires de pêche),
- Prise en compte du contexte commercial, des jours fériés, des données biologiques...
- Consensus et équilibre



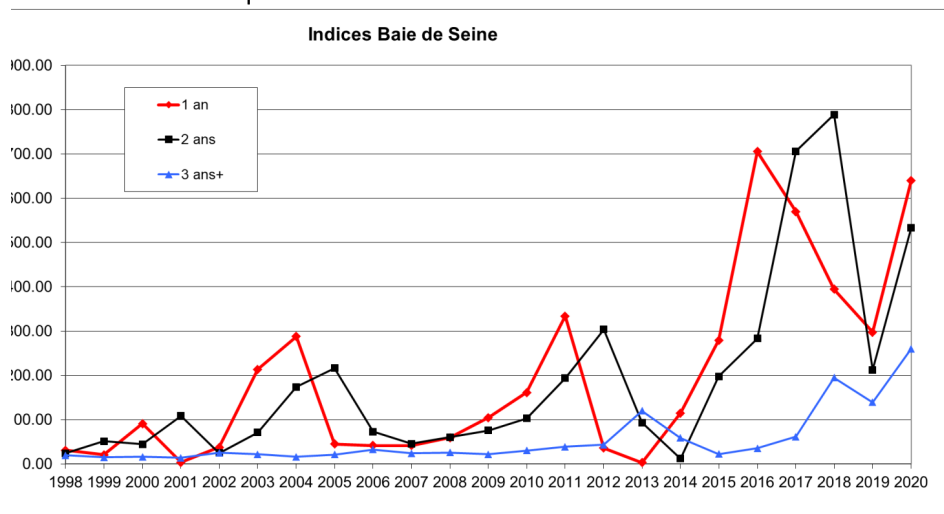
DONNEES ECONOMIQUES



DONNEES BIOLOGIQUES ET SANITAIRES

COMOR 2020 et campagne de prospection :

Cette campagne s'est déroulée à bord du navire le Tourville. Elle permet de définir les indices (ci-dessous). Elle n'a été menée qu'en Baie de Seine.



Source Ifremer

Conclusions de l'IFREMER :

Retour à une situation exceptionnelle, proche de celle de 2018 ! Une biomasse totale exploitable en très forte hausse par rapport à 2019 (près de 53000 tonnes), un recrutement massif (CSJ de 2 ans), un reliquat exceptionnel (plus de 19000 tonnes) : le stock de la Baie de Seine est en excellent état.

2020 :

- Biomasse en augmentation légère à l'Extérieur de la baie de Seine, estimation obtenue par modélisation à partir des données 2019
- Biomasse exploitable très élevée en baie de Seine (2ème de la série historique), excellent recrutement 2020, meilleur reliquat jamais observé en baie de Seine, très abondant en zone 3, mais pas seulement dans cette zone.
- Population bien répartie sur l'ensemble de la baie de Seine, davantage dans la partie Ouest.

Prévision 2021 :

- Nouvelle génération de pré-recrues de 1 an très abondante.
- Comme en 2018 et 2019, abondance localement très élevée, garder les mêmes modalités de gestion que la saison dernière
- Fermeture biologique proposée soit de la zone Ouest sud (zone 2), soit plutôt de la **zone centrale (zone 4)**

➡ Une campagne de prospection avec un navire de pêche équipé de 2 bâtons de 4 dragues (GLAKEV) réalisée le 25/10/2020 confirme les conclusions de la campagne COMOR avec proposition d'1h30 de pêche selon les rendements évalués.

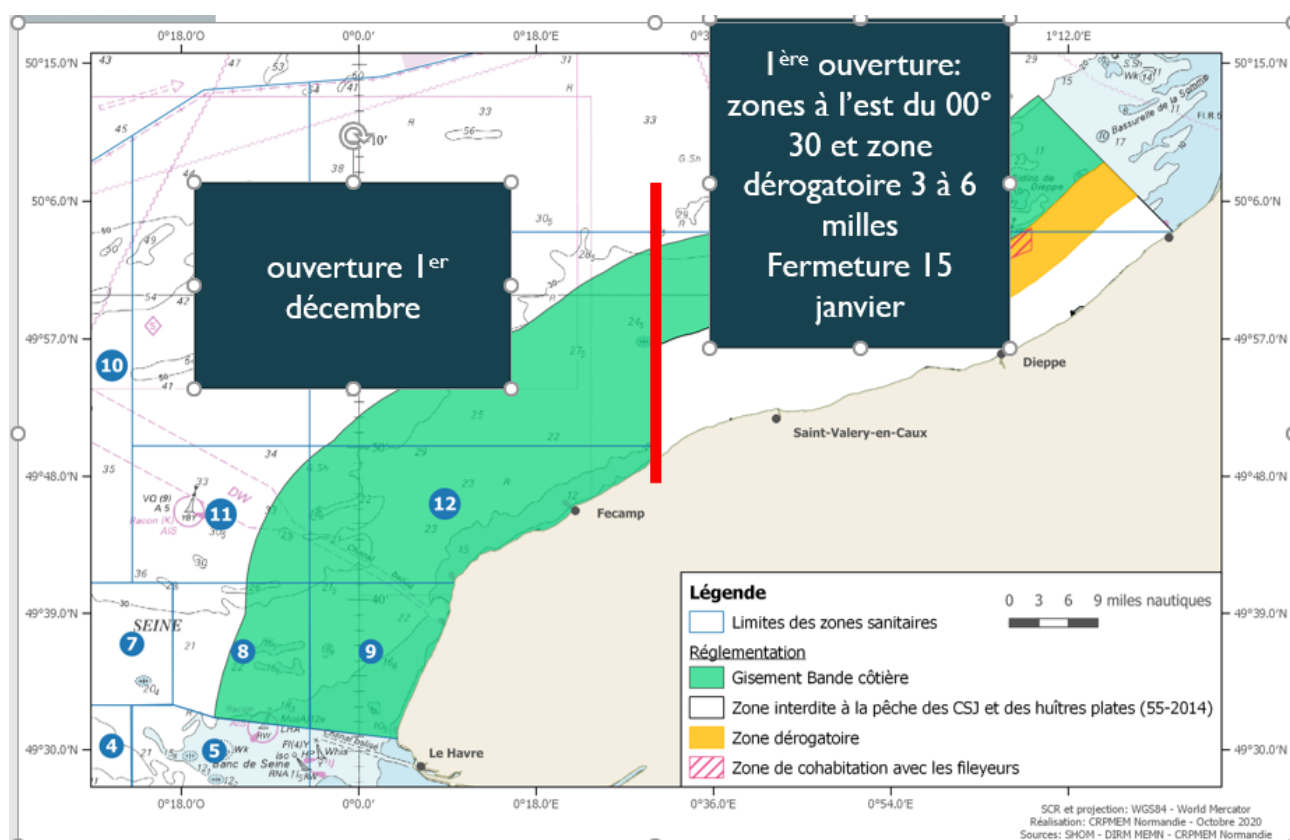
Cette campagne a aussi permis d'évaluer la qualité des coquille Saint-Jacques par NFM :

Le rendement moyen est de 5,7 ce qui est très bien pour la saison. Quasiment 100 % des coquilles sont coraillées. Les parasites étaient peu présents sur les coquilles Saint-Jacques pêchées mais il faut dire que les zones très côtières chargées en crépidules n'ont pas été prospectées.

Zones de cohabitation et zone jachère Baie de Seine

- **Fermeture de la zone 4**
- Fermeture de la zone de protection des moules.
- Cohabitation identique à l'année passée excepté la zone D réservée aux arts dormants de l'ouverture au 31 janvier puis du 26 février à la fermeture de la Baie de Seine.

Zones Bande Côtière



Calendrier de pêche Bande côtière et Baie de Seine et horaires

Il a été décidé d'ouvrir l'ensemble des 12 milles de façon simultanée le 9 novembre 2020 avec 3 débarques uniquement pour la 1ere semaine. Pour la semaine 47, les dispositions seront prises au cours de la semaine 46 vu le contexte compliqué lié au confinement.

Novembre			BDS + BC: Avis du GT aménagement CSJ pour la commission
S46	lundi	9	Ouverture BC à l'est du 00°30=8h BDS = 1h30 3 jours de pêche
	mardi	10	Fermeture du 10 novembre (pas de vente le 11 novembre)
	mercredi	11	Ouverture gisement
	jeudi	12	
	vendredi	13	Fermeture le week-end
	samedi	14	
	dimanche	15	

Récapitulatif des mesures de gestion gisements Manche Est

Mesures	Proposition BDS	Proposition BC
Date d'ouverture	9 novembre	9 novembre zones à l'est du 00°30 1 ^{er} décembre zones à l'ouest
Fermeture de zone (s)	4	Fermeture le 15 janvier
Durée de pêche Semaine 46	1h30	8
Nombre de débarques	3 En semaine 46	3 En semaine 46
Cohabitation	Mêmes dispositions que l'année passée Sauf pour la zone fermée	Identique et suppression de la zone « fileyeur » non pertinente

Nota Bene : La zone située entre les limites de la baie de Seine et les 12 milles sera ouverte à partir du 9 novembre